

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

Avis n°2023-13 du 15 novembre 2023 sur la croissance sociale

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la répartition du solde de l'enveloppe relative à la croissance sociale.

4 436 627 € sont à répartir sur les 5 004 152 € attribués en circulaire (567 525 € déjà fléchés par la DGOS).

L'ARS propose une répartition au prorata des montants de la dotation populationnelle sécurisée actée début 2023 et en CNR afin de se laisser la possibilité de revoir ce levier de répartition en 2024.

Ce principe de répartition est accepté par tous les membres présents.

Le président
Piero CHIERICI